



Séance du Groupe de coordination
Mercredi 17 juin 2015 de 17h00 à 19h00
Salle PM 234
PV adopté

Coprésidence :

Isabelle Mili (IM)

Membres présents :

Céline Mérad Malinverni (CMM), Dominique Bruxelles (DB), Greta Pelgrims (GP), Jean-Luc Boesiger (JLB), Anne Sgard (SG), Marie Besse (MB), Serge Erard (SE), Juan Rigoli (JR), Carole Veuthey (CV), Laurent Vité (LV), Waël Almoman (WA), Raphaël Fornallaz (RF)

Membres excusés :

Paola Marchesini (PM), Walter Loosli (WL), Renato Bortolotti (RB), Pascal Cirlini (PC), Jean-Paul Derouette (JPD)

Prise du PV Laurence Hofmann

Ordre du jour

1. Adoption de l'OJ. Demande de points sous divers
 2. Adoption du PV des 18 mars et 20 mai 2015
 3. Informations des Présidentes
 4. Point de situation sur les différentes filières :
 - A. FEP
 - a. Retour sur le dossier de reconnaissance CDIP
 - b. Autres
 - B. FORENSEC
 - a. Informations
 - admissions 2015
 - demandes de dérogations d'étudiants en CCDIDA.
 - b. Retour sur le dossier de reconnaissance CDIP
 - c. Rentrée 2015-16 - stages et autres aspects.
 - C. MESP
 - a. Approbation du Mandat de la Commission Enseignement-stages-emploi de la MESP
 - b. Emploi comme lieu de stage au DIP : est-ce compatible ? (En référence à la discussion de la séance du 18 mars et à la décision de l'OMP).
 5. Formation continue
 - a. Information formations continues 2015-16
 - b. Perspective de formations continues romandes.
 6. Divers
-

1. Adoption de l'OJ

L'OJ est approuvé. Un point de divers demandé par les Associations professionnelles (R. Fornallaz)

2. Adoption des projets de PV du 18 mars 2015 et du 20 mai 2015

PV adoptés à l'unanimité.

3. Informations des présidentes

Les informations à communiquer sont directement intégrées dans le point de situation de chaque filière.

4. Point de situation des différentes filières

A. FEP

a. Retour sur le dossier de reconnaissance CDIP

Il a été reçu par courrier la confirmation de la reconnaissance par la CDIP mais avec toutefois quelques conditions encore à remplir. Le nouveau délai pour ce faire est fixé à fin octobre 2015 ; toutefois, le dossier sera intégralement prêt pour l'Assemblée du 25 juin 2015.

Un problème réglementaire subsiste avec les non porteurs de maturité ; ce problème devrait être réglé lors d'une réunion qui aura lieu le lundi 22.06.2015 à 8h30, au rectorat. L'incompatibilité réside dans le fait que la CDIP exige un âge minimum de 30 ans avec une expérience de 3 ans, tandis que la CRUSE exige une limite d'âge de 25 ans. Ceci engendre un blocage certain sur le plan juridique.

L'actuel statut des non porteurs de maturité risque d'être plus restrictif à l'avenir.

Un problème formel se pose dans la mesure où l'approbation de l'AIU est nécessaire et que sa prochaine séance est fixée en novembre alors que le délai imparti est à fin octobre.

b. Autres

Le Groupe de travail poursuit ses travaux. Une séance est encore prévue avant l'été (le 06.07.2015).

La question d'un modèle renforcé de formation sur 4 ans est étudiée, avec notamment un appui sur le terrain dès le début des études. De plus, un aspect beaucoup plus filé des stages est pensé puisqu'il y a une demande pour que ces derniers s'effectuent sur une plus longue durée, afin de permettre une prise de conscience plus importante de la vie de l'établissement.

Le Groupe s'accorde davantage de réflexion sur les risques potentiellement pris lors d'un passage de 4 à 3 ans. Tout un travail est actuellement effectué du point de vue :

- De la polyvalence (perte de la polyvalence si passage à 3 ans)
- Des compétences
- Des coûts (renforcement de l'encadrement FU et FT)

Un rapport sera rédigé en juillet afin d'être rendu en août. Le rapport est prévu pour le mois d'octobre puis s'ensuivront les débats parlementaires. Le nouveau parlement semble quant à lui enclin à une volonté de changement.

B. FORENSEC

a. Informations

- Admissions 2015

L'IUFE a essayé d'améliorer le processus en mettant en place des contrôles intermédiaires beaucoup plus nombreux, des étapes dotées de vérifications adéquates, des jurys différents pour les entretiens, l'examen du dossier et l'octroi des points (pondération), ainsi qu'un grand jury pour l'évaluation finale.

Deux difficultés non anticipées se sont présentées :

- ☞ 1 membre du jury a rendu 5 entretiens avec la même pondération et des remarques/évaluations identiques ne permettant absolument pas de départager les 5 candidats. Isabelle Mili lui a demandé de réaliser un classement mais la personne concernée prétend que la directrice l'incite à falsifier les résultats. Isabelle Mili va tenter de le convaincre que ce n'est pas une démarche de falsification mais un besoin impérieux de classement. Ce n'est pas un examen mais un concours donc un classement doit être possible. Une solution raisonnable devrait pouvoir être trouvée lors de la séance du Comité de direction prévue le 18.06.2015.
- ☞ Un directeur d'établissement fait tardivement état d'un besoin de stagiaire pour 2015-16: un candidat chimiste bilingue. La demande, qui a été faite alors que le processus d'admission

est en train de se terminer et qu'il n'est donc plus possible de créer une catégorie bilingue qui aurait dû être décidée au début des épreuves d'admission sera examinée en CDD le 18.06.2015. En conséquence, le classement en chimie va être examiné et la première personne bilingue sera ainsi sélectionnée.

Selon toute vraisemblance, environ 30 personnes en CCDIDA ne passeront pas en MASE.

Demands de dérogations d'étudiants en CCDIDA :

Chaque année se présente le problème de personnes terminant leur Master disciplinaire ou leur mémoire et ne parvenant pas à finir dans les délais impartis. Le Compro et les RH du DIP ont été consultés sur la question. La réponse a été de ne pas donner suite, aucune dérogation ne devant être accordée. Ces personnes peuvent achever leur mémoire en septembre mais aucune place de stage ne peut leur être allouée.

3 demandes de dérogation où le mémoire n'était pas fini ont été reçues. Les stages étant attribués au plus tard au 15 juin, et le nombre de places étant tellement faible, il n'est donc pas possible d'en bloquer pour une date ultérieure.

Dès lors, pour les mémoires non achevés, les étudiants ne peuvent passer en Mase.

Les conventions de tuilage se sont poursuivies. La HEM, HEAD et l'ISSUL n'auront pas de CCDIDA. Pour la prochaine année académique, les étudiants concernés suivront les cours inscrits dans le cadre de leur Master option pédagogie, médiation, enseignement. Ils ne recevront plus de CCDIDA mais seront en possession d'un PV d'examen contenant les crédits acquis pour les cours suivis.

b. Retour sur le dossier de reconnaissance CDIP

La situation est toujours bloquée à cause de la condition 2.8 de la CDIP, relative aux stages, dans laquelle il est demandé davantage de stages en accompagnement et moins de stage en responsabilité. Par ailleurs, la CDIP souhaiterait connaître les modifications substantielles apportées à la future formation, points toujours impossibles à transmettre.

c. Rentrée 2015-2016

Par rapport au faible nombre de places de stage disponibles, il faut d'ores et déjà tenir compte du fait que 3 recours ont été formulés suites à des problèmes formels (liés à des stages) et que trois places de stages sont déjà prises, avant toute attribution aux candidats 2015-16.

- Une première opposition est liée à l'attribution d'une place de stage à une étudiante bilingue en biologie, alors qu'elle se situait en 17^{ème} position dans le classement de juin 2014, et qui aurait ainsi porté préjudice au candidat initial situé en premier « vient-ensuite » ;
- Une seconde opposition est liée au nombre de visites durant les stages. En effet, 2 personnes n'ont pas eu la dernière visite prévue par l'enseignant-e concerné-e car toutes les conditions qualitatives étaient déjà réunies pour prononcer l'élimination. Toutefois, compte tenu du problème formel, les étudiants ont eu gain de cause.
- Une troisième opposition est potentiellement envisagée. Elle est liée à un cas « latent » selon Isabelle Mili. Il s'agit d'une personne (enseignante) dont le mari est décédé et qui, durant la période où son époux était mourant, n'a pas pu effectuer les visites de stage pendant 2 mois (avec impossibilité de se faire remplacer car elle est la seule personne à enseigner cette discipline). Bien qu'elle ait fait le nombre total de visites, elle craint qu'une opposition soit déposée du fait que durant ces deux mois il n'y a pas eu de visites.

Pour la rentrée, un certain nombre d'heures est, par obligation, non presté. En conséquence, les personnes concernées donneront davantage d'heures en formation continue, ou prestent dans d'autres filières, notamment en FEP et MESP puisqu'ils ont de l'expérience dans l'encadrement des stages. La démarche est en cours mais rien n'est encore finalisé à ce jour.

Au regard de la situation et du nombre de places de stages allouées par le DIP, une question est posée : pourquoi si peu de places de stage ?

Dominique Bruxelles fournit quelques explications, à savoir que le faible nombre de places de stages peut s'expliquer par :

- Les coupes budgétaires importantes qui sont imposées
- La fermeture du cycle de la Seymaz
- Très peu de départs (à peine 10 personnes), ce qui implique peu d'engagements.
- Comme chaque année est appliqué un ordre de priorité statutaire :
 - ☞ D'abord les personnes nommées
 - ☞ Puis les chargés d'enseignement ayant terminé leur MASE cette année et qui sont sans emploi.
 - ☞ Et enfin, les besoins excédents sont analysés ; ce qui se réduit à quelques cas essentiellement en français, en géographie et en histoire.
- Très peu de places seront, au final, ouvertes ; sauf dans les disciplines où il y a régulièrement « pénurie » comme l'allemand et les mathématiques.

Le nombre de places de stages est le suivant :

Places de stage ESII

Allemand	1
Anglais	1, répartie sur 2 établissements
Chimie	1
Ed. phys.	2
Histoire	à confirmer
Maths	2
Physique	1, mais uniquement bilingue, sinon 0
Dessin	1, si c'est M. Lauper sinon 0

Places de stage CO

Allemand	12	I
Anglais	2	I → places déjà annoncées sur la plateforme informatique IUFE
Arts visuels	3	I dans ces 3 disciplines
Maths	10 à valider	
Physique	2 à valider	
Latin	1 à valider	

Il est rappelé que les suppléances s'effectuent seulement durant une seule année.

Isabelle Mili précise qu'une première esquisse révèle que le cas d'une soixantaine de CSD2 n'est pas encore réglé à ce jour.

Ecoles privées : retour sur le protocole

Désormais, il est avéré qu'il y a des problèmes pour l'accréditation d'une des écoles privées au niveau fédéral. Quant à la volée qui a commencé l'année passée, elle doit pouvoir recevoir un diplôme.

Par ailleurs, tout a été mis en œuvre afin d'avertir les personnes désireuses de s'inscrire à l'IUFE en 2015-16 sur les risques encourus par la réalité contractuelle et juridique qui demeure à ce jour encore très floue, et sur l'absence de règlement d'application du protocole ; ce dernier comportant beaucoup de lacunes et de contradictions. Il a été déconseillé d'effectuer une formation dans ces conditions, trop défavorables actuellement.

Grâce à cette information verbale, aucune inscription n'est présentement déposée.

C. MESP

a. Approbation du Mandat de la Commission Enseignement-stages-emploi de la MESP

Dans le processus d'élaboration de la nouvelle Commission stages et emploi, il s'agit aujourd'hui de soumettre le mandat pour approbation.

Tout le monde a reçu le document concerné.

La particularité de ce mandat réside dans la diversité des partenaires de terrain : l'OMP, le subventionné et la DGEO.

Un certain nombre de principes régissent la formation :

La commission s'appuie sur les principes suivants qui régissent la formation :

- la Convention entre le DIP-Université institue la coordination entre les partenaires de l'IUFE notamment en matière de gestion des stages, à travers un principe de concertations régulières ;
- conformément à l'exposé des motifs du règlement des études de la Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé, voté par l'assemblée de l'IUFE en février 2011, la formation académique articule une dimension professionnalisante à la dimension scientifique inhérente à tout programme universitaire. Cette dimension professionnalisante se veut conforme aux exigences du métier (objectifs et contenus). Elle soutient dans ce but la mobilisation par les futur enseignant-es de savoirs et de compétences ancrés dans les recherches des différents champs des sciences de l'éducation en lien avec les systèmes et contextes de prise en charge scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers, les pratiques d'enseignement spécialisé incluant l'intégration en milieu ordinaire, les apprentissages et besoins pédagogiques et didactiques des élèves ;
- la formation s'appuie sur les recommandations figurant dans l'*Accord intercantonal pour la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée* de la CDIP (2007) ratifié par le canton de Genève et doit répondre aux critères de reconnaissance des diplômes en enseignement spécialisé de la CDIP (2008) ;
- les objectifs de formation professionnelle et académique sont connus à la fois des formateurs et formatrices de terrain (FT), des formateurs et formatrices universitaires (FU) et des stagiaires ;
- les stages sont conçus pour se former à la profession dans les différents types de contextes d'enseignement spécialisé (enseigner pour soutenir l'intégration en classe ordinaire, enseigner en classe spécialisée, enseigner en institution spécialisée). Les objectifs spécifiques de chacun des stages sont clairement définis et connus des partenaires et des stagiaires, et opérationnalisés dans les contrats pédagogiques des stages, les conditions des stages, les démarches, instruments et critères d'évaluation des stages ;
- la procédure de recrutement des FT, qui est conduit dans une collaboration entre l'IUFE et les directions pédagogiques des services d'enseignement spécialisé public et subventionné, est clairement définie. Les instruments pour gérer l'organisation des stages permettent de rendre facilement accessibles à tous les partenaires les informations relatives à l'attribution et la répartition des stages dans les écoles du canton ;
- les rôles des différents partenaires (FT, FU, stagiaires, responsables, directeurs ou directrices, etc.) sont décrits et clarifiés dans les contrats-types, et, pour éviter toute ambiguïté, portés à la connaissance des personnes concernées ;
- un bilan régulier du fonctionnement des stages garantit la qualité de la formation des étudiant-es et facilite le recrutement des professionnels appelés à les former ;
- les conditions d'engagement des enseignants spécialisés dans les différents services publics et subventionnés sont conformes aux clauses de la convention de partenariat et des accords.

b. Emploi comme lieu de stage au DIP : est-ce compatible ?

Greta Pelgrims s'interroge sur la possibilité de transformer cette activité en engagement en dispositif de stage. Céline Mérad Malinverni confirme que cela n'occasionne aucun inconvénient.

Isabelle Mili souligne que la question du contrat de travail doit être adaptée, pour ne pas engendrer de problèmes en cas de suspension des rapports de service, qui s'avère plus compliquée lorsque la personne est en formation.

Cette discussion sur la faisabilité et les précautions à prendre doit être reprise.

Dans la rédaction de ce mandat, une attention particulière a été accordée à la cohérence des dispositifs et des lieux de stages.

Un vote annonce l'approbation de ce mandat à l'unanimité.

Pour l'organisation du travail dès la rentrée académique 2015-2016, il est souhaitable que, si le GDC estime qu'il y a une urgence, il en informe de suite la Commission.

Une question demeure : Comment ceux qui ont fait la FEP peuvent-ils être plus nombreux à suivre la formation MESP ?

Aucune des variations proposées n'a été acceptée à l'unanimité. Cette importante préoccupation mérite de trouver une passerelle afin de solutionner les attentes.

Jean-Luc Boesiger rappelle que le parcours imaginé initialement avec une formation d'enseignants généralistes, puis une spécialisation, n'est plus adaptée car les besoins sont nouveaux comme le précise le point 4 des « *Objets liés à l'enseignement* » :

« *Réfléchir à des possibilités de formations complémentaires dans le domaine de l'enseignement spécialisé pour du personnel sans diplôme reconnu en enseignement spécialisé (p. ex., personnes engagées dans les mesures de soutien à l'intégration en ordinaire, ou engagées depuis de nombreuses années dans l'enseignement spécialisé).*

Des solutions doivent être trouvées, car la perspective d'une pénurie n'est pas à exclure.

Du point de vue de la DGEO, le souci est de permettre la mobilité des enseignants vers le spécialisé mais il est constaté que l'on va plus du spécialisé vers l'enseignement ordinaire que l'inverse. Un des enjeux de la pluridisciplinarité est que les métiers, les formations et les compétences de chacun soient bien différenciés.

François Bertagna attire l'attention sur la question de veille sur les questions de la CDIP sur le spécialisé.

Actuellement, l'IUFE doit supporter un gros problème relatif à un étudiant dont le stage a été suspendu suite à certains faits présumés graves pour les enfants.

5. Formation continue

a. Information formations continues 2015-16

Isabelle Mili informe qu'elle a reçu un mail au mois de mai 2015 relatif au plan d'action mathématiques et sciences de la nature. Par ailleurs toutes les formations continues proposées dans ces domaines ont été acceptées, ce qui permet à l'IUFE d'offrir un certain nombre de formations, plus important que les années précédentes.

Isabelle Mili relève que le travail de coordination pour les FC est considérable, avec les différents services concernés – pour le primaire, le secondaire I, le secondaire II – et le DIP. Au départ, il y eut des différends sur la manière de contracter puisque subsistent les problèmes de contrats « Formations établissements » et « Formations catalogue » (obligation que les formations ne soient pas déficitaires) ainsi que les « Formations certifiantes ».

b. Perspective de formations continues romandes

Le Conseil académique romand (CAHR) a pris position le 16.06.2015 pour dire que le moment est sans doute opportun, compte tenu de l'existence des « didactiques romandes » depuis 2011 (latin, philosophie, économie, droit...), d'avoir aussi, progressivement, des FC romandes. Des propositions doivent être faites, avec le corollaire que les étudiants aient les déplacements payés car, dans la perspective d'une mutualisation de l'enseignement, il est essentiel qu'une contrepartie soit donnée. Les HEP sont impliquées et en accord avec ce principe.

Une remarque est faite sur la manière dont les évaluations s'effectuent dans le cadre de la formation continue des enseignants primaires (modalités, critères...). Isabelle Mili précise que c'est actuellement en attente d'un remaniement. Tout le monde est d'accord sur le principe que les enseignants soient évalués et l'Adeven devrait remplir ce rôle de façon systématique. Néanmoins, il y a un tournus avec des priorités pour tout ce qui est examen approfondi de l'enseignement. En conséquence, Isabelle Mili va confier un mandat à Lucie Mottier afin d'avoir plus de lisibilité sur ce point car les critères, les calendriers, les rôles de chacun et le mode d'évaluation doivent être clairement annoncés.

L'OMP cherche aussi à remettre en place une formation continue et s'est tourné vers la MESP afin de commencer à collaborer et effectuer des propositions en la matière avec évaluation des coûts et mise en place d'une hiérarchie. Cette nouvelle collaboration avec la MESP découle d'une véritable volonté. Greta Pelgrims salue cette concertation de collaboration entre la MESP et l'OMP.

6. Divers

Les Associations professionnelles (AP) demandent un point de « divers » relatif à la question de "l'évaluation" par les FT et CE lors des visites de classe.

En réponse, Isabelle Mili propose qu'au prochain GDC soit présenté le système d'évaluation des stages.

Les AP insistent sur le fait que les outils d'évaluation des stages n'ont pas assez de signaux avérés afin d'avertir en temps voulu l'étudiant des possibles dysfonctionnements que l'enseignant relèverait. Une succession d'incidents, par manque récurrent et régulier d'informations à communiquer aux étudiants en temps raisonnable, engendre subitement une situation de crise.

Isabelle Mili consultera le Comité de programme Forensec et la Commission Emploi Stage sur une éventuelle objection, dans le cas où ces deux commissions souhaiteraient se saisir de la question.

La séance est levée à 18h00.